Clermont-Ferrand, le 31 janvier 2017

Aux Coordonnateurs du DES de Radiologie
et aux représentants locaux de l'UNIR

Chers amis,

Nous vous faisons parvenir comme prévu le jeudi 26 janvier, lors de la réunion nationale des coordonnateurs du DES de radiologie, la ligne établie ensemble pour aborder la négociation des postes d'accueil pour la phase socle du DES nouvelle formule, débutant en novembre 2017 et concernant les internes de première année (promotion 2017).

Vous allez être amenés en effet à agréer des terrains de stage et en déterminer les besoins pour cette première promotion de la réforme, dans le cadre des commissions d'évaluation des besoins de chaque subdivision.

CERF et UNIR se sont accordés sur les propositions suivantes :

- Deux conditions préalables :
    - Respect des choix des promotions 2013 à 2016.
    - Le choix des internes en radiologie doit être effectué sur une liste de postes sanctuarisée ; l'accueil en radiologie de DES non radiologues est possible, mais sur un effectif de postes indépendants.

- Au moins un des deux semestres de cette phase socle doit prendre place en CHU ; le second, si l'un des semestres est effectué hors CHU, doit l'être dans un terrain de stage hospitalier en "lien académique avec le CHU". Ce lien académique avec le CHU est défini par les critères suivants :
    - Un radiologue PH titulaire au moins
    - Encadrement de chaque interne de phase socle par un sénior
    - Accueil d'urgences extérieures et/ou hospitalières dans le service de radiologie concerné
    - Service doté d'un scanner au moins

- Si les deux semestres de phase socle prennent place en CHU, il est nécessaire de disposer, chaque semestre, d'un nombre de postes en CHU réservés pour cette phase socle égal à l'effectif total des internes de première année du DES de radiologie dans la subdivision

- Si un seul semestre sur les deux de phase socle prend place en CHU : le nombre de postes en CHU disponibles pour les internes de phase socle doit correspondre, chaque semestre, à 50% de l'effectif des internes de première année du DES de radiologie dans la subdivision

- Dans le cas où au cours de la phase socle, en fonction des possibilités locales de formation, un semestre sera effectué en CHU et l'autre dans un hôpital périphérique avec lien académique, tous les internes de la promotion devront effectuer un schéma équivalent au cours de cette première année (un semestre en CHU et un semestre en hôpital périphérique), indépendamment de leur rang de classement à l'ECN

- Ces postes de CHU réservés aux internes de phase socle ne doivent pas perturber l'accès aux stages en CHU des promotions 2013 à 2016.

Merci de nous tenir au courant de la négociation dans vos régions.

Bien amicalement.

Pr Louis BOYER
Président du CERF

Rivka BENDRIHEM
Présidente de l'UNIR